



Province de Québec
Municipalité de Marsoui

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Marsoui, tenue le neuvième jour de février deux-mille-vingt-trois, à 19 h, à la salle du Conseil situé au 1 rue de l'Église, à Marsoui.

Sont présents : M^{me} Renée Gasse, maire et les conseillers suivants : M. Réjean Leclerc, M. Richard Gagné, Mme Joannie Dion, M. Renaud Pelletier et M. Jean-Sébastien Gagné. Est également présente, M^{me} Anne Sohier, directrice générale/greffière-trésorière.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19h par M^{me} Renée Gasse, maire de Marsoui. M^{me} Anne Sohier, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

Résolution 23-02-12

Mme le Maire Renée Gasse fait la lecture de l'ordre du jour qui est accepté par **M. Richard Gagné** et résolu à l'unanimité.

Résolution 23-02-13

Il est proposé par Mme Joannie Dion et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 9 janvier 2023.

Résolution 23-02-14

Il est proposé par M. Renaud Pelletier et résolu à l'unanimité d'approuver le sommaire des comptes payés pour un montant de 67 940.16 \$ et celui des comptes à payer pour la somme de 111 115.82 \$.

AFFAIRES NOUVELLES

Résolution 23-02-15

A) Entente intermunicipale :

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4-Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Marsoui et La Martre désirent présenter un projet de mise en commun de ressources professionnelles dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, **il est proposé par M. Réjean Leclerc** et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de Marsoui s'engage à participer au projet de mise en commun de ressources professionnelles et à assumer une partie des coûts;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4-Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil nomme la Municipalité de La Martre organisme responsable du projet.

Résolution 23-02-16

B) Il est proposé par M. Jean-Sébastien Gagné et résolu d'accepter la démission de la conseillère Isabelle L'Italien qui prends effet à la réception de sa lettre de démission du 30 janvier 2023. Il y aura donc élection partielle pour ce poste vacant. La date et les détails seront fournies sous peu.

Résolution 23-02-17

C) Il est proposé par M. Richard Gagné et résolu à l'unanimité de nommer M. Jean-Sébastien Gagné comme maire suppléant.

Résolution 23-02-18

D) Projet Centre récréatif : En collaboration de partenaires, la Municipalité de Marsoui souhaite effectuer des travaux de rénovations et de modernisation de son Centre Récréatif afin d'adapter cet espace dédié à la culture, afin de mieux répondre aux besoins exprimés par la population et les organismes sur le territoire de la Haute-Gaspésie. La Municipalité déposera une demande auprès du CLD de La Haute-Gaspésie via le Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer

les milieux de vie de La Haute-Gaspésie. **Il est proposé par Mme Joannie Dion** et résolu à l'unanimité de déposer cette demande et de nommer Mme Renée Gasse comme signataire des documents en lien.

E) Mise au point comité des Loisirs : le conseil municipal tient à aviser les citoyens qu'étant donné que le Comité des Loisirs ne réponds plus aux règles qui régissent les organismes sans buts lucratifs, soit un nombre suffisant de membre au conseil d'administration, l'obligation de tenir une assemblée générale annuelle pour y déposer les états financiers, un rapport d'activité, etc., le conseil n'endossera plus les activités du comité. En effet, depuis pratiquement 3 ans le comité ne compte plus que deux membres. Aucune assemblée générale ne fut tenue. Nous avons fait parvenir plusieurs lettres, à Mme Vallée, qui sont demeurées sans réponses. Proposant notre collaboration, nous demandons aux citoyens intéressés de communiquer avec Mme Sylvie Vallée afin de créer un comité des loisirs en bonne et due forme. En attendant, nous demandons au comité de libérer les lieux (local des Fermières et salle d'entraînement) et de remettre les clefs. Nous fournirons un lieu pour un éventuel comité lorsqu'il sera formé.

Résolution 23-02-19

F) **Il est proposé par M. Renaud Pelletier** et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de M. Yoland Gagné pour l'entretien du chargeur sur roues. Les conseillers suivants se sont retirés lors de la décision : M. Jean-Sébastien Gagné et M. Richard Gagné.

G) Nous accusons réception d'une offre de service pour des travaux généraux d'un citoyen. Nous pourrions requérir ses services lors de travaux nécessitant deux hommes.

Résolution 23-02-20

H) **Arrérages taxes 2022 :**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des contribuables de la Municipalité de Marsoui n'ayant pas acquitté leur compte de taxes de l'année 2022 et des années précédentes.

EN CONSÉQUENCE, **il est proposé par M. Renaud Pelletier** et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal avise les personnes endettées envers la Municipalité de Marsoui qu'ils ont jusqu'au 1er mars 2023 pour acquitter leur compte de taxes dû au 31 décembre 2022.

Après cette date, la Municipalité de Marsoui, en vertu des articles 1022 à 1056 du Code municipal du Québec, entreprendra la procédure de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes des personnes qui auront un compte de taxes en souffrance.

Résolution 23-02-21

I) **Il est proposé par Mme Joannie Dion** et résolu à l'unanimité de payer la contribution annuelle de la Croix-Rouge au montant de 225. \$

Résolution 23-02-22

J) **Il est proposé par M. Jean-Sébastien Gagné** et résolu à l'unanimité de payer la contribution annuelle pour adhérer à L'URLS au montant de 82 \$.

Résolution 23-02-23

Compensation pour entretien chemin double vocation :

Attendu que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

Attendu que les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

Attendu que le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni à la demande de la Municipalité de Marsoui, l'information approprié concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locales 1 ou 2 à compenser;

Attendu que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

Attendu que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours ;

Noms du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (KM)	Ressource Transportée	Nombre de camions chargés/an
Rue de la Rivière	2.02 km	Billots matières ligneuses	5,500
Bois Marsoui		Coproduits écorce sciure copeaux	4,000
		Bois d'œuvre	1,572

Pour ces motifs sur une proposition de **M. Réjean Leclerc**, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Marsoui demande au Ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation ci-dessus mentionné (s) et ce sur une longueur totale de 2.02 km.

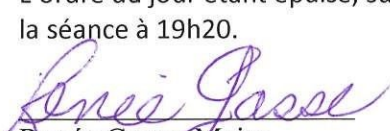
DOSSIER DES CONSEILLERS : M. Renaud Pelletier nous rappelle les lumières qui sont toujours à remplacer. L'électricien sera avisé.

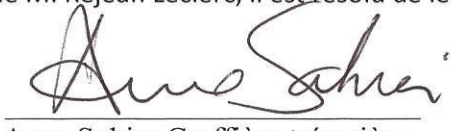
PÉRIODE DE QUESTION :

Différentes questions et /ou commentaires provenant de l'assistance furent répondues.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Réjean Leclerc, il est résolu de lever la séance à 19h20.


Renée Gasse, Maire


Anne Sohler Greffière-trésorière

Je, Renée Gasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.